

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les élus du Conseil d'Administration du SDIS de l'Essonne,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, chers collègues,
Monsieur le Directeur du SDIS de l'Essonne,
Mesdames et Messieurs les Officiers, Sous-officiers et Sapeurs,
Mesdames et Messieurs les Jeunes Sapeurs Pompiers,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Jérôme Guedj : le président du Conseil général de l'Essonne, m'a demandé de le représenter ce soir. Par ma voix il vous transmet toute sa confiance... et salue votre démarche auprès des Essonniens...

Monsieur le Colonel **Jean-Pierre Caron**,

Aujourd'hui le Service Départemental d'Incendie et de Secours est en fête !
Il nous revient l'immense plaisir, à travers cette cérémonie, de saluer une carrière exemplaire.

Une carrière empreinte de professionnalisme, de cœur et marquée du sceau de notre devise : courage et dévouement.

Une carrière qui débute, il y a maintenant plus de 40 ans !

- C'était le 1^e mars 1971, le sapeur-pompier 1^e classe Jean-Pierre Caron, faisait ses premiers pas au Centre de Secours de Palaiseau.
- Après un passage au CSP de Royan, où vous obtiendrez le grade de caporal vous revenez au SDIS 91 en 1976.
- Dès lors vous ne quitterez plus notre cher département
- Je vous ferai grâce de l'énumération de tous vos grades successifs, puisque votre carrière exceptionnelle vous les fera tous connaître. De sergent en 1976, vous gravirez tous les échelons... pour être, 20 ans plus tard, élevé au grade de colonel !

Les fonctions que vous occuperez sont, elles aussi, dessinées pour suivre la même courbe, puisque vos compétences et la reconnaissance de vos pairs, vous amèneront jusqu'au poste de Directeur départemental adjoint, assurant même les fonctions de directeur départemental à deux reprises...

En tant que président et au nom des élus du Conseil d'administration du SDIS 91, je voudrais exprimer au Colonel Jean-Pierre Caron nos sentiments de gratitude et de respect.

D'abord,

Nos sentiments de gratitude pour cette fidélité de tant d'années au service actif des Sapeurs-Pompiers.

La brève énumération de votre carrière ne doit pas nous faire oublier ces milliers d'appels, de coups de téléphone, de déplacements, à toute heure du jour ou de la nuit, d'interventions pour porter secours, toujours le plus rapidement possible, et ce avec la plus grande abnégation.

Vous avez fait passer l'autre avant vous-même, parfois même avant votre famille, que je veux associer, ce soir, à cette cérémonie. Une famille que je remercie et félicite pour l'aide précieuse qu'elle vous a apportée.

Ces années d'engagement citoyen que vous avez consacrées, à porter secours font de vous, et à tout jamais, une partie intégrante de l'histoire et de la vie sociale de l'Essonne.

Ensuite,

Nos sentiments de respect pour la part importante que vous avez prise dans le fonctionnement de notre Service Départemental. Vous l'avez fait de façon désintéressée... c'est une vertu en voie de disparition aujourd'hui où l'individualisme, l'égoïsme, le carriérisme... sont triomphants et trop souvent récompensés.

Vous l'avez fait dans la constance de vos engagements, de vos convictions, sans jamais vous départir de votre courage.

Pour nous tous, vous avez marqué ces décennies, par votre personnalité forte, mais aussi par vos indéniables qualités humaines, de dévouement et d'abnégation.

C'est donc ce très sincère sentiment de reconnaissance de notre part à votre égard que je souhaitais absolument vous exprimer au nom de tous ceux d'entre nous qui

vous connaissent bien, au nom de tous ceux également nombreux avec lesquels vous avez partagé ce noble métier au service de la vie des autres.

Au fil du temps, nous commençons à nous connaître...

Et vous avez, maintenant une idée de mes convictions profondes...

Alors, évidemment, lors d'une cérémonie de départ à la retraite... je ne peux que souligner **cette loi**, que je qualifierais d'injuste, sur l'âge de départ à la retraite **qui contraint les sapeurs-pompiers à travailler au moins deux ans de plus.**

Une loi qui ne tient compte de rien... ni de la pénibilité, ni du risque...

Une loi qui place la rentabilité à la place du cœur et du courage, qui met à la même enseigne les sapeurs-pompiers et les autres salariés.

Une loi que nous changerons, sachez-le, lorsque nous serons aux manettes...

Colonel Jean-Pierre Caron, si votre départ, provoque en nous quelques émotions, il ne constitue pas une séparation.

Nous savons que vous continuerez à appartenir à la grande famille des pompiers, dans cette catégorie, celle des retraités, désormais plus propice à l'exercice de nouvelles activités, à de nouveaux challenges.

Et maintenant, comme l'enseignent les sapeurs-pompiers, ne nous laissons pas submerger par nos émotions, cela nous empêcherait d'évaluer la situation à son exact valeur.

La situation objective, c'est qu'un grand nombre de nous sont réunis ici pour vous exprimer

Leur sympathie,

Pour beaucoup : leur amitié,

Pour tous : leur reconnaissance

Merci Colonel !

Je vous remercie de votre attention